

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>● 16 à 28 pages..... 600 F</li><li>● 32 à 44 pages..... 1 000 F</li><li>● 48 à 60 pages..... 1 500 F</li><li>● Plus de 60 pages..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● TOGO..... 20 000 F</li><li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F</li><li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F</li><li>● Avis d'immatriculations..... 10 000 F</li><li>● Certification du JO..... 500 F</li></ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Kara, Bassar, Pagouda et Bafilo.*

#### REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 230600023/RK déposée le 12/06/23. M. PADAKI SARAKAWA-ABALO, profession : Profession : pour particulier, demeurant à et domicilié à AGOE LAGBASSITO DZOGBE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 32ca situé à Kara, connu sous le nom de N'djessiyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot N°347a, à l'Est par le lot N°346 et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600024/RK déposée le 12/06/23. Mme TELOU AFI, profession : Sage-femme, demeurant à et domiciliée à TOMDE, EN FACE DU COMPLEXE SCOLAIRE ASSEMBLEE DE DIEU SINAÍ. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 33ca situé à Kara, connu sous le nom de N'djessiyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par une rue de 14m, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la Propriété ESSOBIU et au Sud-Est par une rue de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600025/RK déposée le 12/06/23. M. POLORIGNI BOTOLISAM, profession : Salarié, demeurant à et domicilié à SEGBE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Pagouda, connu sous le nom de Kétao CEG, préfecture de Binah, commune de Binah2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété PESSESSE et à l'Est par route Nationale N°20 KETAO - PAGOUDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600026/RK déposée le 12/06/23. M. POLORIGNI BOTOLISAM, profession : Salarié, demeurant à et domicilié à SEGBE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 22ca situé à Kara, connu sous le nom de Takou-Fèou, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADI et à l'Est par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600027/RK déposée le 13/06/23. Mme KPELIKPELI MAGNOUDEWA, profession : Techniciens comptables, demeurant à et domiciliée à FIOVI. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 77ca situé à Kara, connu sous le nom de Anaïdè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord - Est par la propriété AGATE, au Sud - Ouest par une rue de 24m, au Sud - Est par la propriété KARKA et au Nord - Ouest par la propriété PEKEI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600028/RK déposée le 13/06/23. M. P'KLAABALO, profession : Enseignants universitaires, et enseignants d'établissements d'enseignement supérieur, demeurant à et domicilié à AGOE ZOSSIME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 15ca situé à Pagouda, connu sous le nom de Kétao, préfecture de Binah, commune de Binah2 et borné au Nord-Est par une rue de 16m, au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété AYAI, au Sud-Est par une rue de 14m et au Nord-Ouest par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600031/RK déposée le 13/06/23. M. ALOU-TELOUOUZOU, profession : Salarié, demeurant à et domicilié à DALAVE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 17ca situé à Kara, connu sous le nom de Lèziyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 16m, au Sud-Ouest par le lot N°701, au Sud-Est par le lot N°696 et au Nord-Ouest par le lot N°698.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600032/RK déposée le 13/06/23. M. BOYODI ESSOSIMA, profession : Salarié, demeurant à ADETIKOPE et domicilié à NON LOIN DE ECOLE ASTUCE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 34ca situé à Kara, connu sous le nom de Lassa Ahodo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété ASSI, au Sud-Est par la propriété ASSI et au Nord-Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600033/RK déposée le 13/06/23. Mme ELIASSOU ALIMATOU, profession : Agent commercial, demeurant à et domiciliée à ZANGUERA. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 93ca situé à Kara, connu sous le nom de Katchadè, préfecture de Kozah, commune de Kozah4 et borné au Nord par la propriété LIMAZIE et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600034/RK déposée le 13/06/23. M. ATTISSOH KANGNI, profession : Cartographes et géomètre, demeurant à et domicilié à TCHALOUDE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété YELE, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14m et au Nord-Ouest par la propriété YELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600035/RK déposée le 13/06/23. Mme BEWELI MANGLIBE PRUDENCE, profession : Enseignant, demeurant à et domiciliée à LAMA KOLIDE NON LOIN DE L'ANTENNE DE RELAIS. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété TCHAMTCHA, au Sud-Est par la propriété TCHAMTCHA et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600036/RK déposée le 13/06/23. M. TCHA-KONDOR ADBOU-RAHAMANI, profession : Personnel des services de protection et de sécurité, non classe ailleurs, demeurant à et domicilié à LOGOPE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 11ca situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et au Sud et à l'Est par la propriété PAGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600037/RK déposée le 13/06/23. Mme KPADJIBA AHOEFA IMMACULE, profession : Sage-femme, demeurant à et domiciliée à ANGLE RUE DE LA VON EN FACE DE L'HOTEL CLAUDEL. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca situé à Kara, connu sous le nom de Wélou, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété TCHAMTCHA, au Sud-Est par la propriété TCHAMTCHA et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600038/RK déposée le 14/06/23. M. ANAKPA ESSOKIZA, profession : Salarié, demeurant à BATOME et domicilié à ADETIKOPE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à Kara, connu sous le nom de Abouda, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord et à l'Est par la propriété BENEWAI, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600039/RK déposée le 14/06/23. M. ASSOUTOM KOUMAYI, profession : Autres employés de bureau, demeurant à et domicilié à LAMA KPEDA TCHAMINDENON LOIN EPP LAMA KPEDAH G/B. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca situé à Kara, connu sous le nom de Tamande, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TAGBA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600040/RK déposée le 14/06/23. M. ANADI PALAKIMWE, profession : Inspecteurs pédagogiques, demeurant à et domicilié à AGOE KOVE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 36ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par le lot N° 370A, au Sud par le lot N° 371B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots N° 369 et 372.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600041/RK déposée le 14/06/23. M. ABDU-SALAMI CHABANE, profession : Techniciens du génie civil, demeurant à et domicilié à BAFILO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 37ca situé à Bafilo, connu sous le nom de Kparatao, préfecture d'Assoli, commune d'Assoli1 et borné au Nord par les lots N° 94 et 95, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot N° 104 bis et à l'Ouest par le lot N° 103.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600042/RK déposée le 15/06/23. M. PANLA EYADEMA, profession : Enseignant, demeurant à et domicilié à TCHINTCHINDA, NON LOIN DE L'EGLISE CATHOLIQUE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 50ca situé à Kara, connu sous le nom de Tchannadè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 14m, au Sud-Ouest et au Sud-Est par la propriété ABI et au Nord-Ouest par la propriété ABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600043/RK déposée le 15/06/23. M. GADO BIWISSOUWE, profession : Profession : pour particulier, demeurant à et domicilié à RESIDENCE SISE NON LOIN DE L'EPP DE SOGBOSSITO, SOGBOSSITO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 49ca situé à Kara, connu sous le nom de Kara-Sud, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ABIDJI et à l'Est par la propriété TAKASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600044/RK déposée le 15/06/23. M. ATAKORA ESSOKILAWÉ, profession : Gestionnaires des ressources humaines, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à SIS DANS LE SECTEUR DE L'HOTEL CARAIBE, ADIDOGOME 50. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 43ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama Anaidè, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAZIGUE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600045/RK déposée le 15/06/23. M. BAKPO TOYI BEBINANI, profession : Electriciens du bâtiment et assimilés, demeurant à et domicilié à AGOE ASSIYEYE. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Kara, connu sous le nom de Lama Boouda, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EDJEU et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600046/RK déposée le 15/06/23. Mme ADABI ANADE DEWOU, profession : Personnel d'entretien des immeubles, demeurant à et domiciliée à VERS LE MARCHE DE AGBALEPEDO. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Kara, connu sous le nom de Nidida, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KARING et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600047/RK déposée le 16/06/23. Mme SOULEMANA RALIATOU, profession : Commerçant, demeurant à et domiciliée à DOMICILE NON LOIN DE EPP AGNARAM. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 12ca situé à Kara, connu sous le nom de Agnaram, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMOU TOKI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16mètre.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600048/RK déposée le 16/06/23. M. TINGBALE DJENLE, profession : Cartographes et géomètre, demeurant à et domicilié à SADA, ATAKAME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-Haut, préfecture de Bassar, commune de Bassar1 et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les lots N° 481B-483A et 479-481A, à l'Est par une rue de 18m et à l'Ouest par les lots N° 482-484A..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600049/RK déposée le 16/06/23. M. TINGBALE DJENLE, profession : Cartographes et géomètre, demeurant à et domicilié à SADA, ATAKAME. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé, préfecture de Bassar, commune de Bassar1 et borné au Nord par le lot N° 421, au Sud par le lot N° 419 B, à l'Est par la route Bassar- Kabou de 22m et à l'Ouest par la rue de l'Aviation de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600050/RK déposée le 16/06/23. M. TABO GNIMDOU, profession : Etudiant, demeurant à et domicilié à PRES DU CMS. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 68ca situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo, préfecture de Kozah, commune de Kozah3 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété PIDJAKARE, à l'Est par une rue de 12m et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230600051/RK déposée le 16/06/23. Mme ATAKPA MANAWEZOUWE E. A., profession : Professions intermédiaires de la gestion administrative non classées ailleurs, demeurant à et domiciliée à LAMA FEING A COTE DE L'EPP. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Nord, préfecture de Kozah, commune de Kozah1 et borné au Nord par le lot N° 1749, au Sud par le lot N° 1750B, à l'Est par le lot N° 1751 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière de la région de la Kara,  
**PEKLE Ayè**